

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS96

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 64 :

« Le Gouvernement remet... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : le rapport sur Gouvernement portant sur les réformes à venir de notre système de protection sociale, il n'est pas utile de préciser qu'il s'agit de 2015 et des années suivantes.